

Note au président



Métiers de soins - Etat des lieux

1. Etat des lieux et enjeux

- 80% des dépenses sont couvertes par l'assurance maladies et remboursées. La part des dépenses à charge des patients oscille entre 18% et 20%.
- En 2022, les dépenses en santé représentaient 10,9% du PIB (> à la moyenne de l'UE). La Belgique dépense plus par habitant que la France, le Luxembourg, la Finlande mais moins que l'Allemagne, la Suède ou la Norvège).
 - +10 milliards en 6 ans (25,006 milliards en 2018 de dépenses SdS et 35,285 milliards d'€ en 2023)
- 1,7% de la population déclare avoir des besoins médicaux non satisfaits (proche de la moyenne de l'OCDE, < France (2,8%), à la Grèce (6,4%) à la Finlande (4,3%) ou à l'Irlande (2%)
- En 2022, 8 hôpitaux sur 10 sont dans une situation précaire (hors 30% des dépenses en santé sont consacrées aux soins dispensés dans les hôpitaux)
- Les pénuries en personnel de santé s'accroissent. Cette tendance n'est pas propre à la Belgique et se retrouve dans les pays de l'UE
 - 9,8 patients/infirmiers (contre 11 en 2009) et une norme pourtant fixée à 8 patients/infirmier
 - moyenne de 3,3 médecins/1000 hab en Belgique, < moyenne de l'OCDE de 3,7 médecins/1000 hab

2. Mesures prises sous cette législature

✓ Fonds blouses blanches

- **402 millions d'€/an** → permanents depuis la loi du 30 juin 2020 (dont +/- 290 millions d'€ sont pour les hôpitaux via le BMF ; +/- 35 millions pour la formation ; 48 millions pour le secteur des infirmiers indépendants ; +/- 19 millions pour le personnel à domicile et le personnel des maisons médicales ; 12 millions pour les Centres de prise en charge des violences sexuelles)
- Création de **4.862 ETP** dans les hôpitaux (63% de ces ETP étaient déjà en place lors de la phase de démarrage et 37% sont de nouveaux recrutements).
 - 75% des recrutements concernent du personnel infirmier ou des aides-soignants
 - 87% des hôpitaux indiquent une augmentation nette de leur personnel (personnel de soins, fonctions de soutien telles que brancardiers, personnel logistique ou administratif, fonctions de soutien intégrées dans les équipes de soins telles que ergothérapeutes, kiné, diététiciens, ...)
- # « choisis les soins »¹ : 478 personnes sont dans le programme en 2022
- Projet 600² : sélection de 50 ETP

¹ Formation rémunérée pour les personnes justifiant déjà de 2 ans d'expérience professionnelle dans les SDS

² Le Projet 600 offre aux travailleurs du secteur fédéral de la santé la possibilité de suivre une formation d'aide-soignant ou en soins infirmiers à des conditions financières avantageuses.

✓ Accord social du secteur non-marchand en 2020

- 600 millions dans l'amélioration des salaires et des conditions de travail (dont 500 millions d'€ pour l'IFIC et 100 millions d'€ pour le versement de primes)
- 43 millions pour valoriser le travail des infirmiers spécialisés via le versement d'une prime annuelle
- 7 millions à partir de 2022 pour renforcer les services RH et soutenir le bien-être au travail

- Avantages fiscales pour les pensionnés qui (re)prennent des fonctions dans les soins de santé

Le revenu supplémentaire du travail (cumulé avec la pension) bénéficie d'un avantage fiscal afin qu'il ne soit pas imposé de manière excessive et ne réduise pas les réductions d'impôt dont bénéficient les pensionnés.

- Chômeurs orientés vers le secteur des soins

Les chômeurs qui ont touché des allocations pendant au moins trois mois conservent un quart des allocations de chômage s'ils travaillent dans le secteur des soins et obtiennent un contrat d'au moins un mois. Ce cumul entre l'allocation et le travail est possible pour une durée maximale de trois mois, et sont entrées en vigueur le 1er septembre 2022.

- Augmentation des quotas de médecin

- **Les besoins en médecins sont dorénavant objectivés annuellement via la Commission de planification médicale fédérale**, sur base de la méthode de calcul la plus récente de la Commission de planification fédérale, qui tient compte de facteurs multiples permettant de calculer de façon objectivée l'activité réelle des médecins. **Cela a permis d'obtenir, pour 2028, 744 numéros INAMI. Pour 2029, ce nombre sera porté à 929 en FWB.** Et si les experts déterminent que les besoins de médecins augmentent, ce nombre sera, selon la même logique, encore augmenté dans les années à venir.

 il faut rappeler que, sans accord, ce chiffre aurait été de 505 (sans compter l'éventuelle déduction de numéros "excédentaires" obtenus les années antérieures). 929, c'est donc près du double de ce qu'on aurait obtenu sans accord, et sans creuser la dette historique francophone (fin de la « dette francophone » et du lissage négatif) !